

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 6

VOTES : 28

Pour : 23

Contre : 5

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 JANVIER 2026

N° 2026/1/25

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt et un janvier deux mil vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BERTOCHIO Cédric, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BOREL Christian, CARRET Bruno, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël ;
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc ;
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence ;
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention pour l'évènement « Concert Flottant » association KAYA 2026

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de promotion de l'offre touristique du territoire « Serre Ponçon Vallées », la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance soutient les initiatives contribuant au rayonnement, à l'attractivité et à l'animation du territoire, notamment à travers l'organisation d'événements culturels structurants et récurrents.

À ce titre, l'association KAYA, domiciliée 46 rue Édouard Przybylski, 05200 Embrun, organise chaque année, durant la saison estivale, le Panorama Tour. Cet événement propose une série de concerts itinérants sur le lac de Serre-Ponçon, se distinguant par un concept original de concerts flottants, accessibles soit par embarcation, soit directement depuis les plages du lac.

La démarche portée par l'association s'inscrit également dans une logique écoresponsable, les concerts étant alimentés en énergie solaire, contribuant ainsi à la promotion de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et en cohérence avec les valeurs du territoire.

Dans le cadre de la programmation du Panorama Tour une date sera programmée sur le territoire de la communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance. Lors des éditions précédentes, l'événement s'est notamment déroulé sur la commune de Rousset-Serre-Ponçon, au niveau de la plage de Bois Vieux, sur le site des piscines flottantes.

Chaque année, cette manifestation s'inscrit dans une dynamique collective de valorisation du lac de Serre-Ponçon et de ses alentours, tout en contribuant à la dynamisation culturelle du territoire, à travers une offre accessible aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs et vacanciers.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € TTC à l'association KAYA pour sa participation à l'organisation des concerts flottants dans le cadre de la tournée Panorama Tour 2026. Cette subvention sera attribuée sous réserve qu'au moins un concert de la programmation ait lieu sur le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à vingt-trois voix pour et cinq voix contre :

- Approuve l'attribution d'une participation financière de 1 000 euros TTC à l'association KAYA pour l'organisation des concerts flottants dans le cadre de la tournée Panorama Tour 2026.
- Autorise le président à signer les documents et à entreprendre les démarches nécessaires pour le versement de cette participation financière.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Monsieur Joël BONNAFFOUX

La secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 29 janvier 2026

Et de la publication, le 30 janvier 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication)